

LA BILLETTERIE INDIVIDUELLE REVENDEURS

Le Parc de Branféré propose une offre de billetterie individuelle, particulièrement appréciée des vacanciers, exclusive aux revendeurs. Choisissez la formule qui vous convient le mieux parmi les 3 formules ci-dessous.

AVANTAGES :

- Pas de minimum de commande requis
- Pas d'avance de trésorerie
- E-billets ou billets physiques disponibles, selon vos préférences

COMMANDEZ VOS E-BILLETS VIA VOTRE ESPACE MEMBRE

N'imprimez plus vos billets ! Recevez instantanément vos e-billets sur votre boîte mail.

Avec notre service, aucun minimum de commande n'est requis, et vous n'avez pas besoin de faire d'avance de trésorerie. Profitez de la flexibilité avec des billets non datés, valides pour la saison en cours. La facturation et le paiement sont effectués en fin de mois.

Pour les commandes de 25 billets et plus, le paiement s'effectue au moment de la commande.

COMMANDEZ VOS BILLETS PHYSIQUES

Commandez vos billets non datés. La validité est de 2 ans renouvelable, vos billets ne sont jamais perdus ! Commande minimale de 25 billets pour cette formule (adultes/enfants confondus). Vos billets sont imprimés et vous sont envoyés sans frais en courrier suivi dans les 24 à 48h après réception du bon de commande.

Sur ces 2 formules, une commission de 10% vous est accordée dès le passage de la première commande.

UN CODE PROMOTIONNEL À VOS VACANCIERS

Offrez un code promotionnel à vos vacanciers pour bénéficier des tarifs revendeurs sur notre boutique en ligne. Sur simple demande, obtenez un code promo à communiquer à l'ensemble de vos vacanciers. Ils commandent eux-mêmes leurs billets sur notre site en toute autonomie. Les billets sont générés en PDF et envoyés directement sur leur boîte mail.

TARIFS BILLETTERIE REVENDEURS 2024

| | Plein tarif individuel** | Billetterie avec code promo - Réduction 10% | Billetterie Revendeurs |
|-----------------|--|--|---------------------------|
| Adulte | Moyenne saison 27€ Haute saison* 28,50€ | Moyenne saison 24,30€ Haute saison* 25,65€ | 23,50 € |
| Enfant** | Moyenne saison 19,50€ Haute saison* 21€ | Moyenne saison 17,55€ Haute saison* 18,90€ | 18 € |

**Enfant : de 3 à 11 ans inclus. Gratuit pour les moins de 3 ans. Les tarifs mentionnés ci-dessus sont TTC.

* Moyenne saison du 06/04/24 au 05/07/24 et du 02/09/24 au 11/11/24. Haute saison du 06/07/24 au 01/09/24.

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Sur demande, nous pouvons expédier gratuitement des supports de communication pour promouvoir les avantages des formules billetterie : dépliants, photos, présentoirs, petites et grandes affiches, totems...



CONTACT

Service commercial - 02 97 42 85 56 - billetterie@branfere.com

COORDONNÉES

Adresse de livraison

Établissement :

Nom du contact billetterie : Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Email : Tél :

Adresse de facturation (si différente)

Établissement :

Adresse :

Code Postal : Ville :

BILLETTERIE EN ACHAT FERME

Minimum de commande : 25 billets (adultes et enfants confondus). Billets physiques non datés et valables 2 ans. Possibilité d'échange des billets arrivés à expiration.

Billets adultes (à partir de 12 ans) à 23,50€ : billets, pour un achat d'une valeur de €

Billets enfants (de 3 à 11 ans inclus) à 18€ : billets, pour un achat d'une valeur de €

Valeur totale de ma commande de billets : €

OUTILS DE COMMUNICATION

Dépliant "grand-public" / quantité Totem / quantité Affiche "tarif réduit" A4 / quantité

Présentoir / quantité Contenu numérique Affiche "tarif réduit" A3 / quantité

J'ai lu et j'accepte les CGV au verso de ce bon de commande.

Bon pour accord

Date, signature et cachet de l'établissement

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : ENGAGEMENTS DU PARC DE BRANFÉRÉ

Le PARC DE BRANFÉRÉ s'engage à :

- Octroyer un tarif préférentiel au PARTENAIRE sur la billetterie individuelle, selon les tarifs stipulés à l'article 3.
- Envoyer les billets commandés en courrier suivi, sans frais d'envoi pour le PARTENAIRE, dans les 24 à 48h ouvrables après réception du bon de commande.
- Fournir des billets non datés au PARTENAIRE. La date de validité des billets est sur la saison en cours pour les e-billets et de deux ans sur les billets physiques. Un échange pourra être effectué sur les billets physiques arrivant en date limite de validité contre des billets valables pour 2 années supplémentaires.
- Autoriser le PARTENAIRE à commercialiser auprès de ses vacanciers, des billets numérotés donnant accès au PARC DE BRANFÉRÉ.
- Fournir au PARTENAIRE toutes les informations et les outils de communication nécessaires à la vente (dépliants, présentoirs, affiches, mobiles, totems) pour promouvoir et développer cette activité.
- Réapprovisionner le PARTENAIRE en billets ou en supports de communication sur simple demande auprès du service commercial : Tél. 02 97 42 85 56 - Email : billetterie@branfere.com

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Le PARTENAIRE s'engage à :

- Commander un **minimum de 25 billets par commande (adultes et enfants confondus)**
- Assurer la promotion et la vente de billets individuels du PARC DE BRANFÉRÉ pour la saison.
- Ne pas revendre les billets à un prix supérieur au tarif public sur place. Voir tarifs selon la période sur <https://parc.branfere.com/preparer-sa-visite/tarifs/>

ARTICLE 3 : LES TARIFS

Les tarifs de la billetterie Revendeurs pour la saison 2024 sont les suivants :

- Billet adulte (à partir de 12 ans) : 23,50€ (au lieu de 27 € en moyenne saison et 28,50€ en haute saison).
- Billet enfant (3 à 11 ans inclus) : 18€ (au lieu de 19,50€ en moyenne saison et 21€ en haute saison).
- L'entrée étant gratuite pour les enfants de moins de 3 ans.

ARTICLE 4 : LA FACTURATION ENTRE LE PARTENAIRE ET LE PARC DE BRANFERE

Le PARTENAIRE s'engage à régler le PARC DE BRANFÉRÉ dès la réception de la facture. Le règlement pourra s'effectuer par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la SA Parc de Branféré.

ARTICLE 5 : LITIGES

Les vacanciers du PARTENAIRE ne pourront en aucun cas se faire rembourser leurs billets par le PARC DE BRANFÉRÉ.

En cas de différend découlant de l'application et/ou de l'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable dans un délai de 3 mois.

Dans le cas où aucune solution amiable ne serait trouvée, passé le délai de 3 mois visé au paragraphe ci-dessus, les parties conviennent que la présente convention et ses suites sont régies par la loi française. Dans ce cas le Tribunal de Commerce de Vannes est seul compétent.